

Conseil D'Administration ANTHV

Règlement De L'Open Féminin Du 31 Mars 2018 à Lyon

Article 1 : Règlements en vigueur

Les règlements applicables pour cette compétition sont :

- Le règlement IBSA 2014;
- Le règlement du Challenge 2017/2018.

Article 2 : Déroulement de la compétition

L'Open féminin est composé :

- d'une phase de qualifications (matches 1 à 21) ;
- de matches de classement (matches 24) ;
- d'une phase finale, demi-finales et finales (matches 22, 23, 25 et 26).
(cf. : planning des matches).

Article 3 : Phases de qualifications

Les sept équipes engagées s'affrontent comme en Challenge dans une grille de 7 équipes. Le classement est établi comme en Challenge. Les quatre premières équipes sont qualifiées en demi-finales, l'équipe classée 7^{ème} ne dispute pas de match de classement, les équipes classées 6^{ème} et 5^{ème} jouent un match de classement pour déterminer les places 5 et 6.

Article 4 : Matches de classement

Les deux équipes se rencontrent mutuellement et le vainqueur du match est classé 5^{ème} alors que le perdant est classé 6^{ème}.

Article 5 : Phase finale

En cas d'égalité après le match de classement, les demi-finales et les finales, l'article 7 du règlement IBSA sera appliqué (prolongations, but en argent, tirs aux buts).

Fait à Marseille,
Le 1 mars 2018

Le Président de l'ANTHV :
Abdelilah HALLAMI